



22 juillet 2022

Surveillance : Une petite bombe à retardement au cœur de l'été...

C'est par une note d'à peine une demi-page en date du 20 juillet que les agents du T2A et du T2C ont appris l'ouverture d'une enquête en vue de leur redéploiement interne en prévision de la fermeture de leurs terminaux respectifs.

Hormis l'information qui indique que les agents seront classés selon les règles du TIM (tableau interne de mutations) cette note pose beaucoup d'interrogations :

- **sur la durée de l'enquête** : réponse au plus tard le 16 septembre. Nous sommes en pleine période de vacances estivales, des collègues sont partis en congés bonifiés... La chaîne hiérarchique est elle aussi en vacances. La CGT estime qu'une enquête longue est plus raisonnable (jusque fin septembre) afin que les collègues aient le temps de se positionner sereinement dans leurs choix.

- **sur les postes proposés** : pourquoi ne pas avoir mis la BSE du Bourget qui manque d'effectifs ou encore le CODA ?

- **sur les situations particulières** (motifs familiaux, gardes d'enfants, etc..) : la CGT invite les collègues à se rapprocher des correspondants sociaux et de la FRHL pour que leurs situations particulières soient prises en compte.

- **sur le régime de travail de l'unité d'accueil** : une clarification doit d'être apportée . En effet, notre DI fait planer le mystère depuis plusieurs mois concernant le régime du travail du T1 à sa réouverture, une brigade qui va être la principale unité d'accueil . Cote équipe ou cote libre ? Ce jeu malsain attisé et entretenu par certains autres cadres dirigeants de Roissy doit cesser. En effet, comment un collègue peut valablement se positionner sur un poste s'il ne sait pas quel sera exactement son régime de travail ?



Pour la CGT la réponse est claire, le T1 est une brigade en cote libre et elle le restera ! Notre Directeur Interrégional ne peut changer les règles de fonctionnement d'un service selon son unique bon vouloir sous peine d'enfreindre les textes légaux régissant l'organisation du travail dans les administrations.

En effet, le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État est clair. Le comité technique doit être consulté pour toute question relative à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services. Si le DI passe en force sur ce sujet, la CGT saura prendre ses responsabilités !

Les collègues du T1 qui ont vu leur unité fermée depuis Mars 2020, qui se sont pliés aux multiples vagues de redéploiements, que ce soit en Ile de France, au sein de Roissy et en province, doivent en toute logique retrouver leur brigade avec son mode de fonctionnement initial. Ce fut d'ailleurs le cas pour les collègues du T3 ou du T2C à la réouverture de leurs brigades. Alors pourquoi serait-ce différent pour le T1 ?

D'ailleurs on se demande qu'elle est l'intérêt de la Direction de ne pas confirmer qu'il y aura bien une cote libre au T1 ?

- générer du stress chez les agents ?
- augmenter les risques psycho sociaux ?
- mettre le feu à la brigade avant même sa réouverture ?

Attention, à trop vouloir jouer avec le feu, parfois on se brûle... La CGT rappelle que c'est au travail de s'adapter à l'agent et non l'inverse, il en va du respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Enfin, dans les dernières réunions de travail au niveau central concernant la gestion du temps de travail, la Directrice Générale a indiqué que « ce qui est acquis est acquis », une phrase que notre DI ne devrait pas oublier...

La CGT rappelle également qu'elle ne privilégie pas un système d'organisation du travail par rapport à un autre. Cote libre ou cote équipe, chacune a des avantages et des inconvénients. Cependant le fait que ces deux systèmes demeurent au sein de notre Direction est un « plus » pour les agents, chacun pouvant se retrouver dans l'un ou l'autre des deux systèmes.

En cas de sous effectif, la cote libre, grâce à sa souplesse, permet de combler plus facilement les déficits. C'est donc aussi un « plus » pour l'encadrement qui doit faire la cote de service. A méditer lorsqu'on connaît la situation actuelle de nos effectifs en surveillance !